

Rapport n°24

Accunsentu per a cunvenzione di messa à dispusizione di i lucali cullucati inde l'anziana scola di u Chjostru à prò di u Liceu Professionale Maritimu di Bastia (LPMB)

Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux sis à l'ancienne école du Chiostru au bénéfice du Lycée Professionnel Maritime de Bastia (LPMB)

Le Lycée Professionnel Maritime de Bastia (LPMB) forme depuis plus de cinquante ans des jeunes passionnés par les métiers de la mer. L'établissement propose des formations modernes, adaptées aux évolutions techniques et aux besoins du secteur maritime. Il offre un large éventail de cursus destinés aux collégiens et aux jeunes souhaitant s'engager dans une carrière maritime.

Actuellement installé rue des Turquines, à la Citadelle, le lycée va faire l'objet d'un programme de réhabilitation. Afin de pouvoir continuer à exercer son activité, il sollicite notre collectivité pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux qui ont été libérés par la crèche A Ciucciarella et la Pouponnière.

Il est proposé de lui mettre temporairement et gratuitement à disposition, les locaux d'une superficie totale de 474 m², avec la cour de récréation. Les salles de classe seront installées au RDC.

Cette mise à disposition, dont les modalités sont exposées dans le projet de convention annexé au présent rapport, est consentie pour une durée de quatre mois renouvelable une fois par tacite reconduction. La valeur locative mensuelle de ces locaux est de 5 214 €.

La délégation accordée au maire par le conseil municipal le 15 juillet 2020 en application de l'article L 2122-22 CGCT concerne le louage de choses prévu à l'article 1709 du Code Civil qui implique le paiement d'un loyer. En conséquence, seul le conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition temporaire à titre gratuit de locaux sis à l'ancienne école du Chiostru, rue des Turquines, à la Citadelle, d'une superficie de 474 m² au bénéfice du LPMB afin de pouvoir lui permettre d'exercer son activité pour la rentrée scolaire 2025-2026.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet de convention relatif à la mise à disposition temporaire à titre gratuit de locaux sis à l'ancienne école du Chiostru, rue des Turquines, à la Citadelle d'une superficie totale de 474 m² au bénéfice du LPMB afin de lui permettre de poursuivre son activité pour la rentrée scolaire 2025-2026.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents utiles à sa mise en œuvre.

SYNTHESE

Pour assurer la continuité de son activité durant les travaux de réhabilitation, le Lycée Maritime se voit attribuer gratuitement 474 m² de locaux à l'ancienne école du Chjostru pour quatre mois, renouvelables.